

ENVIRONNEMENT

Les grands espaces de la province, sa faune diversifiée, son air pur, ses eaux propres et son abondance de ressources naturelles sont une source de fierté pour la population de l'Ontario et leur protection est une priorité pour le gouvernement McGuinty depuis 2003. Les Ontariennes et Ontariens s'attendent à ce que l'environnement dans lequel ils vivent, où ils pratiquent leurs activités récréatives et qu'ils découvrent soit propre et sûr. Il est essentiel d'améliorer l'environnement de l'Ontario non seulement pour protéger la santé et la qualité de vie de la population, mais aussi, ce qui est de plus en plus important, pour permettre à la province d'atteindre ses objectifs économiques.

Budget de l'Ontario de 2009

Emplois verts

Le gouvernement McGuinty prend des mesures pour s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont accès à de bons emplois bien rémunérés, dès aujourd'hui et à l'avenir. Le mouvement mondial en faveur de la lutte au changement climatique et de la durabilité de l'environnement fournit un très grand nombre de possibilités de développement économique. Les secteurs comme l'énergie propre, les modes de transport écologiques et l'efficacité énergétique ont un potentiel de croissance considérable. Les territoires qui prennent le virage d'une économie durable à faibles émissions de carbone afficheront une croissance plus forte, créeront davantage d'emplois et verront les salaires augmenter.

Le budget comprend les investissements suivants visant à faire de l'Ontario un champion de l'économie verte :

- 250 millions de dollars sur cinq ans pour créer un Fonds de développement des technologies émergentes, qui permettra notamment d'investir dans les entreprises fabriquant des technologies vertes;
- 50 millions de dollars pour étoffer le Fonds pour les projets pilotes d'innovation, qui facilite la commercialisation des technologies émergentes, en mettant l'accent sur les biotechnologies, les technologies environnementales et celles liées aux énergies de remplacement;
- 30 millions de dollars par année pour acheter de nouvelles technologies vertes mises au point en Ontario;
- 50 millions de dollars sur cinq ans pour permettre la réalisation des projets de recherche, d'immobilisations et de démonstration nécessaires pour établir un réseau intelligent en Ontario;
- 8 millions de dollars par année à compter de 2009-2010 pour promouvoir les produits alimentaires ontariens auprès du secteur parapublic;
- 5 millions de dollars au Réseau de recherche et de politique sur la prospérité durable de l'Université d'Ottawa, qui contribuera à élaborer une nouvelle génération d'approches en matière de politiques environnementales axées sur le marché qui favorisent le développement économique vert;

- 5 millions de dollars sur deux ans afin de mettre en oeuvre la Stratégie de développement des compétences pour les emplois verts, qui répond à la demande de main-d'oeuvre au sein des nouveaux secteurs de l'économie verte, notamment celui de l'électricité.

Énergie verte et efficacité énergétique

En mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et les solutions énergétiques durables, le gouvernement pose les assises de la prospérité économique et environnementale à long terme.

- Si elle est adoptée, la nouvelle *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* créera quelque 50 000 emplois au cours des trois premières années, favorisera le développement des sources d'énergie renouvelable et augmentera la conservation d'énergie.
- Le gouvernement McGuinty octroie des fonds de contrepartie d'environ 390 millions de dollars au titre du fonds pour l'infrastructure verte, mis sur pied par le gouvernement fédéral, pour réaliser des initiatives appuyant la mise en oeuvre de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* proposée, des initiatives qui permettront notamment d'accélérer le développement, le transport et la distribution d'énergie renouvelable propre et verte en Ontario.
- Le gouvernement réduit les coûts d'énergie et les émissions de carbone et favorise le développement de connaissances commercialisables grâce à un vaste programme d'amélioration du rendement énergétique mettant l'accent sur les édifices gouvernementaux, les écoles, les logements sociaux, les habitations et les édifices commerciaux.
- Depuis juin 2007, le Programme d'économies d'énergie domiciliaire de l'Ontario a fourni à plus de 125 000 propriétaires d'habitations des renseignements sur les économies d'énergie domiciliaire et versé près de 50 millions de dollars pour aider à rénover plus de 47 000 habitations. Les réductions des émissions de dioxyde de carbone qui en ont résulté équivalent à retirer 29 000 automobiles des routes de l'Ontario.
- D'ici 2014, le charbon ne servira plus à répondre aux besoins en électricité de la province. Le remplacement des centrales au charbon est l'initiative de réduction des émissions de gaz à effet de serre la plus importante au Canada.
- Au printemps 2009, le gouvernement rendra publique une étude sur les moyens d'accélérer la mise en marché des véhicules électriques.

Réalisations depuis 2003

Les mesures annoncées dans le budget de l'Ontario de 2009 cadrent avec les nombreux investissements stratégiques effectués par le gouvernement dans le but de faire de l'Ontario la province la plus verte du Canada. Ainsi, depuis 2003, le gouvernement a :

- continué d'investir dans les transports en commun et fera fond sur les 6,2 milliards de dollars qu'il a investis dans la province depuis 2005;
- doublé le remboursement maximal de la taxe de vente au détail s'appliquant aux véhicules électriques hybrides admissibles pour le faire passer de 1 000 \$ à 2 000 \$;
- accordé 15 millions de dollars en 2007 dans le cadre du Programme de promotion des véhicules utilitaires écologiques, d'une durée de quatre ans, qui permet de rembourser jusqu'à un tiers des coûts en capital admissibles des technologies écologiques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant;
- protégé de l'urbanisation et de l'étalement urbain quelque 1,8 million d'acres de terres agricoles et écologiquement vulnérables dans la région du Golden Horseshoe en vertu de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*;

- mis en oeuvre un plan à long terme de développement écologiquement durable tout en protégeant au moins 50 % de la région boréale du Grand Nord de l'Ontario. Le gouvernement a accordé 30 millions de dollars sur quatre ans au ministère des Richesses naturelles pour l'aider à mettre ce plan en oeuvre. Dans le cadre de cette initiative, on a accru la capacité des Premières nations du Grand Nord, fourni des services de cartographie et de recherche et consulté les collectivités non autochtones;
- investi 24 millions de dollars sur trois ans pour aider l'industrie ontarienne à adopter les produits chimiques verts et les technologies vertes;
- affecté jusqu'à 14,4 millions de dollars par l'entremise de l'Incitatif ontarien pour les systèmes de chauffage solaire thermique, qui prend fin le 31 mars 2011, afin d'encourager les investissements commerciaux et institutionnels dans les systèmes de chauffage solaire thermique admissibles;
- aidé près d'une dizaine d'entreprises ontariennes novatrices et mobilisé 70 millions de dollars auprès d'investisseurs privés par l'entremise du Fonds pour les projets pilotes d'innovation, qui met l'accent sur les biotechnologies, les technologies environnementales et celles liées à l'énergie verte. On a commencé à accepter les demandes dans le cadre du fonds en 2006;
- réduit de près de 40 % la production d'électricité par des centrales au charbon en Ontario;
- accru de près de 1 000 mégawatts la production d'électricité provenant de sources renouvelables;
- adopté la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, faisant ainsi de l'Ontario un chef de file nord-américain de la protection et du rétablissement des espèces en péril, et fourni 8 millions de dollars au titre de l'intendance des espèces en péril, ce qui a permis de réaliser plus de 200 projets;
- adopté la *Loi de 2007 sur la sauvegarde et la durabilité des eaux de l'Ontario*, ce qui a permis de renforcer la gestion, la protection et la conservation des ressources en eau de l'Ontario, y compris les Grands Lacs;
- fourni 23 millions de dollars aux offices de protection de la nature pour appuyer l'élaboration de plans de protection des sources d'eau et 7 millions de dollars par année pour des initiatives communautaires de protection des sources d'eau;
- annoncé, en 2008, l'affectation de 36 millions de dollars sur quatre ans à de nouvelles ressources d'inspection et à l'embauche de personnel, y compris 60 inspecteurs chargés de protéger l'air, les terres et les eaux de la province;
- promis que 50 millions d'arbres seraient plantés dans le Sud de l'Ontario. Plus de 2,2 millions d'arbres ont été plantés jusqu'à maintenant.